

ACTUALITÉ

Emplois d'avenir : l'Usgeres signe une convention cadre sur la formation professionnelle avec l'État 2

ENGAGEMENT

L'Usgeres lance le guide pratique de l'évolution professionnelle 2

ZOOM SUR

L'Usgeres lance le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire 3

PAROLE À

3 questions à Jean-Patrick Gille, Député d'Indre-et-Loire et Président de l'Union Nationale des Missions Locales 4

L'USGERES EN QUELQUES LIGNES

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 13 branches professionnelles. Avec plus de 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, employant plus de 800 000 salariés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi-professionnelle de l'économie sociale.

L'ÉDITO



Alain Cordesse,
Président de l'Usgeres,
Vice-président du Conseil Supérieur de
l'Économie Sociale et Solidaire

2013 sera consacrée plus que jamais au développement de l'emploi. Le Président de la République a fixé le cap : le chômage devra être stabilisé et baisser à partir de 2014, avec un objectif de 100 000 jeunes insérés par le biais des emplois d'avenir et autant de contrats de génération. Les efforts de l'Usgeres iront dans ce sens. L'Union a signé le 14 janvier avec Benoît Hamon et Thierry Repentin, un protocole de coopération visant au développement et au financement de la formation des jeunes en emplois d'avenir. Le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels contribuera ainsi, à hauteur de 30 millions d'euros via un appel à projets spécifique ; Uniformation, l'organisme paritaire collecteur agréé de l'économie sociale, contribuera à hauteur de 20 millions d'euros ; et l'État signera avec les OPCA concernés une action nationale pour le développement des entreprises et des compétences. Par ailleurs, l'Usgeres lance officiellement le 29 janvier le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire, dans le cadre d'une manifestation sur le développement de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (ESS) organisé à Bercy à l'initiative du ministre Benoît Hamon. L'année 2013 sera également une année possiblement décisive sur le plan de la représentativité. L'Usgeres entend prendre part au débat qui s'ouvrira sur cette question et formuler des propositions articulées avec d'autres organisations patronales. Un des enjeux est la reconnaissance de la contribution de l'ESS dans les instances paritaires relatives à l'emploi et à la formation professionnelle. L'année 2013 sera par ailleurs une année de grands rendez-vous pour la qualité de l'emploi. Sur fond de poursuite et d'amplification du dialogue social multiprofessionnel de l'ESS, notamment sur la question de l'emploi des jeunes, les partenaires sociaux reconnus au plan national et interprofessionnel viennent de finaliser un accord qui fera date parce qu'il consacre une sorte de flexisécurité à la française dont les entreprises avaient bien besoin. Enfin, 2013 sera une année où la responsabilité sociale de l'employeur de l'ESS ne sera pas un vain mot avec de nombreux projets menés par l'Usgeres pour développer la qualité de l'emploi dans le secteur, parmi lesquels une grande réflexion sur la protection sociale des salariés en relai et en complément de l'ANI du 11 janvier 2013.

Bonne lecture !

Emplois d'avenir : l'Usgeres signe une convention cadre sur la formation professionnelle avec l'État

Alain Cordesse, Président de l'Usgeres, a signé le 14 janvier dernier avec Benoît Hamon, ministre délégué chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la consommation, et Thierry Repentin, ministre délégué chargé de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, une convention cadre sur le volet formation professionnelle de la convention d'engagements Emplois d'avenir signée le 30 octobre 2012 avec l'État.

L'objectif de ce protocole est de permettre la construction de parcours qualifiants et de formation des jeunes en emplois d'avenir dans l'économie sociale et solidaire.

À travers la signature de cette convention, l'Usgeres s'engage notamment à :

- **Encourager l'identification des métiers et des territoires** susceptibles d'accueillir des jeunes en emploi d'avenir,
- **Dégager et flécher des financements.** Dans ce cadre, en 2013, Uniformation (OPCA¹ de l'économie sociale) s'engage à réaliser un effort de 11 millions d'euros au titre de la professionnalisation et de 8,5 millions d'euros au titre du plan de formation. Une enveloppe de l'ordre de 8,9 millions d'euros sera accessible aux emplois d'avenir pour l'aide à la fonction tutorale.
- **Mettre en place les conditions d'une intermédiation efficace entre jeunes et employeurs** ainsi qu'un suivi sur la durée du parcours professionnel du bénéficiaire de l'emploi d'avenir, en partenariat avec les opérateurs du Service Public de l'Emploi (missions locales, Pôle emploi, Cap

Emploi), les DIRECCTE, les Conseils régionaux, les représentations régionales de l'Usgeres et en lien avec Uniformation, à la qualité des relations.

- **Réfléchir aux mobilités professionnelles et aux compétences transférables** des jeunes en sortie d'emplois d'avenir.

L'État s'engage quant à lui notamment à soutenir le fléchage d'une partie des fonds du FPSPP² (30 millions d'euros dans l'annexe financière 2013 de la convention cadre État/FPSPP 2013-2015) en faveur de la formation des jeunes en emplois d'avenir. Des financements FSE pourront aussi être mobilisés en complément.



© Ministère du Travail/DICOM/Jacky d. FRENOY

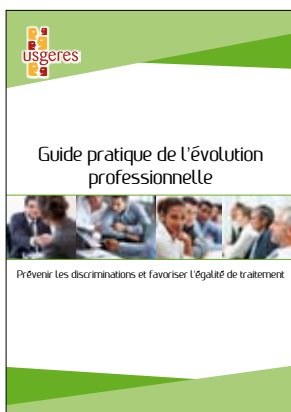
¹ Organisme Paritaire Collecteur Agréé

² Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels

ENGAGEMENT

L'Usgeres lance le guide pratique de l'évolution professionnelle

Guide pratique à destination des employeurs, le guide de l'évolution professionnelle a pour objectif de les aider dans leur action quotidienne sur les questions relatives à l'évolution de carrière et à la gestion des parcours professionnels



Créé dans le cadre du partenariat sur la prévention des discriminations avec l'ACSE³ et la DAIC⁴, ce document est composé de cinq sections :

1. Évaluation des collaborateurs
2. Évolution de carrière
3. Accès à la formation

3. Rémunération
4. Sanctions, départs

et de 2 focus traitant de questions relatives aux problématiques d'égalité professionnelle, notamment les congés parentaux et l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Il propose pour chaque thématique un rappel juridique, des exemples de bonnes pratiques ainsi que des outils pratiques pour l'employeur (modèles de fiches de poste, d'entretien, indicateurs ...).

³ Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

⁴ Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté

L'Usgeres lance le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire

L'Usgeres a lancé, le 29 janvier dernier, le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire à l'occasion d'une matinée dédiée à l'emploi dans l'ESS « Les métiers et les emplois d'avenir dans l'ESS » et organisée par le ministère chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation.

Créé en partenariat avec le ministère chargé de l'économie sociale et solidaire, Pôle emploi, Chorum et le Crédit coopératif, ce portail a notamment pour objectifs de :

- valoriser le secteur et communiquer sur ses spécificités, ses métiers, ses formations et l'actualité emploi de l'économie sociale et solidaire,
- mettre en relation chercheurs d'emploi et recruteurs, via notamment des offres d'emploi en ligne et une CVthèque,
- favoriser la mobilité interbranches des salariés dans l'économie sociale,
- asseoir la visibilité de l'économie sociale et solidaire.

Le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire est une **plateforme mutualisée d'offres d'emploi** qui propose également aux internautes un certain nombre d'informations sur l'économie sociale et solidaire, et ses débouchés.

Une rubrique « **Rechercher un emploi** » propose ainsi un vaste panel d'offres du secteur via des bourses d'emplois d'acteurs du secteur (notamment, des adhérents de l'Usgeres) et de Pôle emploi.

Afin de mettre en relation chercheurs d'emploi et recruteurs du secteur, une **CVthèque** est également disponible sur le portail. Les internautes pourront ainsi déposer leur CV en ligne et les recruteurs, rechercher le profil idéal pour le poste à pourvoir dans la base de CV.

Un « **Espace jeune** » sera également à la disposition des internautes. Ils y trouveront des informations détaillées sur les dispositifs d'emploi et notamment, les contrats en emploi d'avenir, ainsi que sur des interlocuteurs qui pourront les aider dans leur recherche (Pôle emploi, les missions locales, l'AFIJ ...). Les jeunes exerçant dans l'économie sociale et solidaire pourront aussi témoigner dans cette rubrique sur leur parcours, leurs formations, leur métier ...

Ce portail apportera également aux internautes des informations sur :

- l'économie sociale et solidaire, ses principes et valeurs, les structures qui la composent, les chiffres clés et les secteurs qui embauchent.

Le portail donne aussi la parole aux acteurs de l'économie sociale et solidaire sur leur parcours, leur métier, leurs ambitions et motivations... via une rubrique « Ils font l'économie sociale »,

- les métiers clés de l'économie sociale et solidaire via des fiches métiers. Activité principale et missions du poste, conditions de travail, compétences et diplômes requis, rémunération et possibles évolutions professionnelles sont autant d'informations contenues dans ces fiches,
- les formations par branches et secteurs professionnels et les dispositifs de la formation continue.

Le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire doit permettre de mieux identifier le secteur et ses différentes possibilités d'emploi.

Cet outil est une nouvelle étape dans l'engagement de l'Usgeres pour l'emploi dans l'économie sociale et solidaire et notamment l'emploi des jeunes. Il est l'aboutissement de plusieurs années de travail en collaboration avec nos adhérents et nos partenaires.

Le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire est disponible sur :

<http://www.emploi-ess.fr>



3 questions à Jean-Patrick Gille, Député d'Indre-et-Loire et Président de l'Union Nationale des Missions Locales

Jean-Patrick Gille, Député d'Indre-et-Loire et Président de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) répond aux questions de l'Usgeres sur le rôle des Missions Locales dans le dispositif des emplois d'avenir, le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire et la convention de partenariat Usgeres/UNML.



© Claire CARANTE

Comment les missions locales vont-elles intégrer la mission d'accompagnement du dispositif des emplois d'avenir ?

Rappelons d'abord que dans la mise en oeuvre du dispositif des emplois d'avenir, les Missions Locales sont les premiers acteurs, puisque leurs présidents sont les signataires des contrats au nom de l'État ! En leur confiant la mission d'accompagnement, le gouvernement reconnaît leurs compétences et leurs expériences de l'accompagnement des jeunes vers et dans l'emploi (elles suivent déjà 1,3 million de jeunes), comme Michel Sapin l'a rappelé lors des rencontres nationales des Missions Locales à Lille, organisées par l'UNML, à l'occasion du 30^e anniversaire de la création du réseau.

Les Missions Locales sont aussi impliquées au travers de leurs associations régionales en participant aux travaux de concertation sur les schémas régionaux de déploiement des emplois d'avenir. Elles sont partie prenante des cellules opérationnelles locales qu'elles animent avec Pôle emploi et CAP Emploi pour organiser localement l'information des jeunes et des employeurs, et leur mise en relation.

Ainsi, les Missions locales sont chargées de mobiliser et soutenir les futurs employeurs dans l'émergence de leurs projets. Elles préparent et mettent en relation les projets des jeunes et les projets d'emplois d'avenir proposés par les entreprises, notamment de l'économie sociale et solidaire. Elles accompagnent les jeunes pendant toute la durée de l'emploi d'avenir, en concertation avec le tuteur du jeune et en assurant une fonction de médiation dans l'emploi. Enfin, elles soutiennent la mise en place des actions de formation adaptées aux projets jeunes.

L'Usgeres a lancé officiellement le 29 janvier le portail de l'emploi de l'économie sociale et solidaire. Comment envisagez-vous l'utilisation de cet outil dans l'accomplissement de vos missions ?

La création d'un tel portail me paraît utile à double titre, d'une part en tant que syndicat d'employeur de la branche des Missions Locales, d'autre part au titre de l'accompagnement de jeunes qui méconnaissent souvent ces secteurs.

Ce portail sera donc particulièrement utile pour les Missions Locales qui pourront ainsi avoir une vision plus précise des emplois de l'économie sociale et solidaire sur leur territoire, et qui pourront encourager les jeunes à s'informer et consulter les offres d'emploi en ligne.

L'UNML et l'Usgeres ont signé une convention ayant pour objectif de développer l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire. Quels sont selon vous les leviers les plus pertinents de ce partenariat ?

L'UNML, syndicat employeur, est un acteur à part entière de l'économie sociale et solidaire et c'est naturellement que le partenariat avec l'Usgeres a été décidé. Les Missions Locales sont des partenaires de longue date des entreprises concernées : associations loi 1901, mais aussi Mutuelles, Coopératives, SCOP, GEIQ ... Cette proximité constitue déjà un levier important du développement de l'emploi des jeunes au sein de ces entreprises.

Ce partenariat passe déjà par une meilleure connaissance par les Missions Locales non seulement des métiers mais aussi des perspectives d'emplois qui s'ouvrent dans les prochaines années au sein des entreprises de l'ESS, permettant de favoriser l'insertion professionnelle durable des jeunes, avec des parcours adaptés à leurs projets, à leurs besoins et aux besoins des entreprises.

Enfin, l'organisation de la collaboration entre les associations ou unions régionales des Missions locales et les délégations de l'Usgeres, va permettre de développer des projets communs sur les territoires avec plusieurs axes possibles : la sensibilisation et mobilisation des employeurs sur l'emploi des jeunes ; le développement de l'attractivité auprès des jeunes des métiers et des emplois proposés par les entreprises ; enfin, l'organisation de l'intermédiation entre jeunes et employeurs.

CONTACT

Sébastien Darrigrand, Délégué général
 usgeres@usgeres.fr - www.usgeres.fr
 USGERES 60-62 boulevard Diderot 75012 Paris
 Tel : 01 43 41 71 72 Fax : 01 43 41 72 22